

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et  
solidaire

TRANSPORTS

**Météo France**

**Décision du 25 janvier 2019**

**portant création des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spéciaux de service au sein de l'établissement public administratif Météo France**

NOR : TRAD1903607S

*(Texte non paru au journal officiel)*

**Le Président-directeur général de Météo France,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 portant création de l'établissement public Météo France ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2011 relatif à la création du comité technique d'établissement public Météo France ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2018 portant création de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au sein de certains établissements publics administratifs relevant du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ;

Vu la décision du 4 juin 2018 portant création de comités techniques spéciaux de service au sein de l'établissement public Météo France,

**Décide :**

## Article 1<sup>er</sup>

Des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spéciaux de service sont créés au sein de l'établissement public Météo-France conformément au tableau ci-après :

Liste des CHSCT/SS institués	Compétence	Directeur au Chef de Service auprès duquel le CHSCT/SS est placé,  Président du CHSCT/SS	Comité(s) technique(s) au(x)quel(s) le CHSCT/SS apporte son concours	Nombre de représentants du personnel		Fonction de la personne habilitée à présider le CHSCT/SS en cas d'empêchement du Président	Responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines, membre du CHSCT/SS
				Titulaires	Suppléants		
CHSCT/SS de St Mandé et Trappes	Sites de Météo-France à St Mandé et à Trappes, et Service régional de Météo-France à Saint Pierre et Miquelon	Directeur de la logistique et du patrimoine	CTSGS DG – D2C CT/SS DIRIC CTSGS « Métiers » DirOP/DSM/DCS/ DSI/DSO	7	7	Chef du Département SG/LP/ET-SMT	Chef du Département SG/RH/A3ST
CHSCT/SS de la "Météopole"	Site de Météo-France dit "Météopole", à Toulouse, le Centre radiométrique à Carpentras, le Centre de Météorologie Marine à Brest.	Secrétaire général adjoint	CTSGS DG – D2C CTSGS « Métiers » DirOP/DSM/DCS C/DSI/DSO CTSGS « Enseignement et Recherche » DR/ENM	7	7	Directeur de la logistique et du patrimoine	Chef du Département SG/RH/ARH
CCHSCT/SS du Centre de météorologie spatiale (CMS)	Site de Lannion	Directeur du CMS	CTSGS « Métiers » DirOP/DSM/DCSC/ DSI/DSO CTSGS « Enseignement et Recherche » DR/ENM	4	4	Adjoint de coordination du CMS	Adjoint de coordination du CMS ou, en cas d'empêchement Chef du Département SG/RH/ARH
CHSCT/SS de la Direction de la Recherche	Direction de la Recherche	Directeur de la Recherche	CTSGS « Enseignement et Recherche » DR/ENM	6	6	Directeur adjoint Toulouse de la Direction de la Recherche	Responsable du département Support administratif et technique du CNRM à la DR
CHSCT/SS de la Direction interrégionale Centre-Est (DIR CE)	Direction interrégionale Centre-Est (DIR CE)	Directeur interrégional Centre-Est	CT/SS DIRCE	5	5	Directeur interrégional adjoint Centre-Est	Chef de la Division administrative de la DIR/CE
CHSCT/SS de la Direction interrégionale Ile de France - Centre (DIR IC)	Direction interrégionale Ile de France-Centre (DIR IC)	Directeur interrégional Ile de France - Centre	CT/SS DIRIC	5	5	Directeur interrégional adjoint Ile-de-France-Centre	Chef de la Division administrative de la DIR/IC
CHSCT/SS de la Direction interrégionale Nord (DIR N)	Direction interrégionale Nord (DIR N)	Directeur interrégional Nord	CT/SS DIRN	5	5	Directeur interrégional adjoint Nord	Chef de la Division administrative de la DIR/N
CHSCT/SS de la Direction interrégionale Nord-Est (DIR NE)	Direction interrégionale Nord-Est (DIR NE)	Directeur interrégional Nord-Est	CT/SS DIRNE	5	5	Directeur interrégional adjoint Nord-Est	Chef de la Division administrative de la DIR/NE
CHSCT/SS de la Direction interrégionale Ouest (DIR O)	Direction interrégionale Ouest (DIR O)	Directeur interrégional Ouest	CT/SS DIRO	5	5	Directeur interrégional adjoint Ouest	Chef de la Division administrative de la DIR/O

Liste des CHSCT/SS institués	Compétence	Directeur au Chef de Service auprès duquel le CHSCT/SS est placé, Président du CHSCT/SS	Comité(s) technique(s) au(x)quel(s) le CHSCT/SS apporte son concours	Nombre de représentants du personnel		Fonction de la personne habilitée à présider le CHSCT/SS en cas d'empêchement du Président	Responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines, membre du CHSCT/SS
				Titulaires	Suppléants		
CHSCT/SS de la Direction interrégionale Sud-Est (DIR SE)	Direction interrégionale sud-Est (DIR SE)	Directeur interrégional Sud-Est	CT/SS DIRSE	5	5	Directeur interrégional adjoint Sud-Est	Chef de la Division administrative de la DIR/SE
CHSCT/SS de la Direction interrégionale Sud-Ouest (DIR SO)	Direction interrégionale Sud-Ouest (DIR SO)	Directeur interrégional Sud-Ouest	CT/SS DIRSO	5	5	Directeur interrégional adjoint Sud-Ouest	Chef de la Division administrative de la DIR/SO
CHSCT/SS de la Direction interrégionale Antilles-Guyane (DIR AG)	Direction interrégionale Antilles-Guyane (DIR AG)	Directeur interrégional Antilles Guyane	CT/SS DIRAG	5	5	Directeur interrégional adjoint Antilles Guyane	Responsable de la Division administration et logistique de la DIR/AG
CHSCT/SS de la Direction interrégionale Océan Indien (DIR OI)	Direction interrégionale Océan Indien (DIR OI)	Directeur interrégional Océan Indien	CT/SS DIROI	4	4	Directeur interrégional adjoint Océan Indien	Responsable de la Division administration et finances de la DIR/OI
CHSCT/SS de la Direction interrégionale Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna (DIR NC)	Direction interrégionale Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna (DIR NC)	Directeur interrégional Nouvelle Calédonie	CT/SS DIRNC	4	4	Directeur interrégional adjoint Nouvelle Calédonie	Responsable de la Division administration de la DIR/NC
CHSCT/SS de la Direction interrégionale Polynésie Française (DIR PF)	Direction interrégionale Polynésie Française (DIR PF)	Directeur interrégional Polynésie Française	CT/SS DIRPF	4	4	Directeur interrégional adjoint Polynésie Française	Chef de la Division administration de la DIR/PF

## Article 2

Les agents en télétravail ou travail à distance relèvent, en ce qui concerne leur environnement de travail, du CHSCT du site ou de la DIR territorialement compétente, et, en ce qui concerne l'activité de leur service d'affectation du CHSCT compétent pour ce service.

## Article 3

Les représentants du personnel au sein des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spéciaux de service de Météo-France mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> sont désignés par les organisations syndicales habilitées à cet effet selon les modalités définies par les articles 42 à 46 du décret du 28 mai 1982 susvisé, à l'issue du dépouillement des élections au comité technique d'établissement de Météo-France.

## Article 4

Les médecins de prévention et les assistants de prévention compétents pour chaque site ou service pour lequel est constitué un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial de service assistent aux séances du comité. L'inspecteur santé et sécurité au travail désigné pour Météo-France peut également assister aux réunions.

## **Article 5**

La décision du 4 juin 2018 portant création des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spéciaux de service au sein de l'établissement public est abrogée.

## **Article 6**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Fait le 25 janvier 2019.

Pour le président-directeur général et par délégation :  
Le directeur des ressources humaines

*SIGNÉ*

Pierre Roux